



Stratégie nationale de mobilité durable : des signaux clairs, des intentions louables... mais tout un défi d'exécution

Montréal, le 11 février 2014 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille positivement la *Stratégie nationale de mobilité durable* (SNMD) présentée hier par le ministre des Transports, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Sylvain Gaudreault.

Pour le RNCREQ, la SNMD a le mérite d'envoyer des messages très clairs : la mobilité durable doit s'appuyer sur des assises incontournables :

- il faut augmenter l'offre de service en transport en collectif – pas uniquement dans les grands centres mais aussi dans les régions ;
- il faut arrimer de manière étroite l'aménagement du territoire et le transport.

L'heure des choix

Si nous voulons un modèle de mobilité plus efficace, plus agréable, plus économique et aussi plus cohérent avec les enjeux environnementaux contemporains, il faut faire un choix. Il est utopique de penser qu'on peut soutenir le développement de l'offre de transport collectif tout en poursuivant le financement le développement routier et l'étalement. D'une part, parce que cela n'est pas efficace et de surcroît très complexe à gérer, mais surtout parce que nous n'en avons pas les moyens. C'est donc le signal le plus important que le gouvernement a lancé avec cette stratégie : on ne peut pas continuer à encourager les deux systèmes. En transférant un milliard de dollars du transport routier vers les transports collectifs, c'est peut-être encore peu, mais le signal et les intentions ont le mérite d'être clairs.

Cela dit, la SNMD place la barre très haute en visant une augmentation de 30 % de l'offre de transport en collectifs pour 2020, alors que les moyens restent à définir. Le défi d'exécution est énorme si on veut y parvenir, et il faudra commencer par s'assurer que tout le monde comprend bien la nécessité de cette importante transition.

En outre, la question du financement à long terme des investissements dans les transports collectifs reste entière. Il faudra beaucoup de détermination pour concerter les acteurs du milieu afin qu'ils s'entendent sur les moyens à prioriser, et sur les sources de financement qu'il faudra mettre en place.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon
514 861-7022 poste 24
514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org